



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

OBJET : CULTURE

8) Le Hangar

Billetterie en ligne, réservation en ligne et locations de studios - Conditions générales de vente et règlement intérieur

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221026-DEL20221020_09-DE
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022

ETAT DE PRESENCE POINT 8

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	36
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	0
Absents non excusés.	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 8

PRÉSENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DIARRA, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA.

ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221026-DEL20221020_09-DE
Date de télétransmission : 26/10/2022
Date de réception préfecture : 26/10/2022



CULTURE

8) Le Hangar

Billetterie en ligne, réservation en ligne et locations de studios - Conditions générales de vente et règlement intérieur

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu ses délibérations des 20 juin 2002 et 25 septembre 2003 approuvant la création de l'équipement municipal Le Hangar,

considérant que la Ville d'Ivry-sur-Seine promeut le développement culturel d'intérêt général,

considérant qu'il y a lieu de concrétiser le soutien de la Ville d'Ivry-sur-Seine à la création musicale, la pratique des musiques actuelles en y apportant un rayonnement au niveau des territoires conformément aux orientations culturelles,

considérant qu'il est de l'intérêt du service Le Hangar de mettre en place la vente en ligne de billets de spectacle et qu'il convient, pour se faire, d'adopter des conditions générales de vente,

considérant qu'il est notamment dans son intérêt de permettre la réservation en ligne des studios de répétition et d'enregistrement de l'espace « le Tremplin » du Hangar ainsi que leur paiement en ligne des réservations et qu'il convient, pour se faire, d'adopter des conditions générales de vente,

considérant qu'il convient également de mettre en place un nouveau règlement intérieur spécifique à l'espace « le Tremplin » afin d'encadrer davantage la réservation des studios d'enregistrement et de répétitions,

vu les conditions générales de vente et le règlement intérieur spécifique à l'espace « le Tremplin », ci-annexés,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE les conditions générales de ventes pour la billetterie en ligne du Hangar.

ARTICLE 2 : APPROUVE le règlement intérieur spécifique à l'espace « le Tremplin » du Hangar et les conditions générales de vente relatives à la réservation des studios d'enregistrement et de répétition.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 26 OCT 2022
RECU EN PREFECTURE
LE 26 OCT 2022
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 26 OCT 2022